

FICHE N°2 BUDGET PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2019

Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, ou si vous faites établir vos comptes par un cabinet d'expert comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous devez joindre une copie de votre budget prévisionnel, si celui-ci est établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif.

CHARGES (dépenses)	MONTANT
Balance d'entrée (si déficit année précédente) €
ACHATS	
➤ Prestations de services	
➤ Marchandises et fournitures	
SERVICES EXTERIERS	
➤ Location	
➤ Entretien	
➤ Assurances	
➤ Publicité	
➤ Déplacements, Missions	
CHARGES DE PERSONNEL	
➤ Salaires et charges	
FRAIS GENERAUX ET DIVERS (Précisez)	
➤	
➤	
FRAIS FINANCIERS	
➤	
➤	
AUTRES	
➤	
➤	
TOTAL	

PRODUITS (recettes)	MONTANT
Balance d'entrée (si excédent année précédente) €
VENTES, PRESTATIONS DE SERVICES	
➤ Marchandises, buvette	
➤ Entrées	
➤ Cotisations	
SUBVENTIONS DEMANDEES	
Commune de Saint-Cyr-sur-Mer	
Autres Communes et Collectivités (précisez)	
➤	
➤	
➤	
Subventions versées par des organismes (précisez)	
➤	
➤	
TOTAL	